



Le Président fédéral
N/Réf. VPAG 2018/064

Paris, le 26 avril 2018

Objet : Préavis de grève national

Monsieur le Ministre,

La Fédération Autonome de la Fonction Publique (**FA-FP**) dépose un préavis de grève

pour le 22 mai 2018 de 00 heures à 24 heures

qui concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires relevant de son champ de syndicalisation.

Ce préavis vise à permettre aux personnels cités précédemment qui le souhaiteront, de prendre part aux mobilisations organisées ce jour dans l'objectif d'obtenir la poursuite d'un réel dialogue social à propos des points suivants :

- apporter des réponses concrètes aux difficultés que rencontrent les personnels et les usagers des établissements de soins,
- prendre en compte de manière effective le cri d'alarme lancé au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD),
- porter une attention particulière à la mobilisation du secteur médico-social, en première ligne sur les missions visant les citoyennes et les citoyens les plus démunis.
- instaurer au niveau national un réel dialogue social, respectueux de l'ensemble des partenaires sociaux,
- engager une mission d'évaluation sur la richesse que représente aujourd'hui le service public et ses 5,4 millions d'agent-e-s, notamment en matière de lien social, de solidarité intergénérationnelle et de lutte contre les inégalités,
- prendre en compte et valoriser l'engagement des agent-e-s public-que-s en-dehors de toute mise en concurrence liée au mérite,

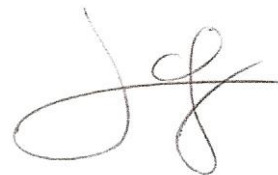
Monsieur Gérard DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

- rendre obligatoire la participation des employeurs publics à la protection sociale complémentaire -santé et prévoyance,
- prendre en compte de manière effective et prioritaire les facteurs de pénibilité dans le cadre d'Action publique 2022,
- stopper les suppressions d'emplois et créer des emplois statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin,
- instaurer un nouveau plan de titularisation des agent·e·s contractuel·le·s, de nouvelles mesures pour combattre la précarité,
- mettre en place des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle,
- abroger le jour de carence,
- respecter pleinement la démocratie sociale, le syndicalisme, son rôle de représentation des agent·e·s et ses moyens de fonctionnement et d'intervention (comité technique, commission d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, commission administrative paritaire et commission consultative paritaire.

Engagée dans cette action unitaire, la **FA-FP** continuera de s'impliquer dans tous les espaces de dialogue afin de faire entendre la voix de toutes celles et ceux qui refusent de renoncer à l'idée d'un service public fort, porté par des agentes et des agents reconnu·e·s pour la qualité de leur engagement au service de chaque citoyenne et chaque citoyen.

C'est tout le sens que la **FA-FP** souhaite donner à son engagement dans le mouvement du 22 mai prochain. Bien entendu la **FA-FP** reste disponible pour toute négociation dans le cadre du présent préavis

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.



Bruno COLLIGNON
Président de la **FA-FP**